

Contributeurs

Mitch Villeneuve

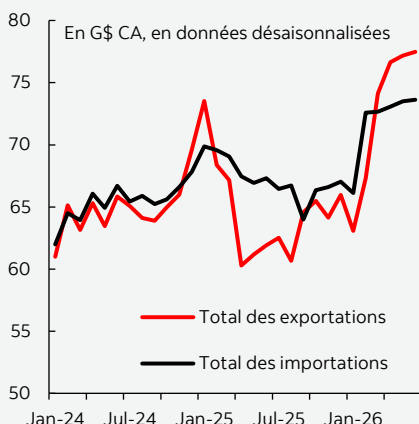
Premier directeur, Politique économique
Études économiques de la Banque Scotia
416.350.1175
mitch.villeneuve@scotiabank.com

John Fanjoy

Économiste
Études économiques de la Banque Scotia
416.866.4735
john.fanjoy@scotiabank.com

Graphique 1

**Le commerce international canadien
de marchandises**



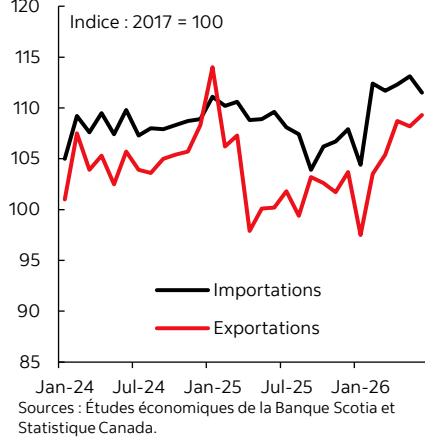
Sources : Études économiques de la Banque Scotia et
Statistique Canada.

Échos douaniers : Rapport sur les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis — juin 2026

- **Les exportations ont inscrit un nouveau record en enchaînant une cinquième hausse (graphique 1).** La valeur des exportations canadiennes a crû de 0,4 % en juin, en augmentant dans six des 11 catégories exportatrices. Les exportations d'or expliquent la grande majorité de l'ensemble de la hausse, puisqu'elles ont bondi de 28 % sur un mois. Cette progression compense largement la baisse de 10 % sur un mois des exportations de produits énergétiques, qui ont été impactées par l'affaissement des prix en juin. Le total des importations a arraché un gain de 0,2 %, mené par la forte hausse des unités de traitement des centres de données. Les importations de machines et de biens d'équipement industriels (indicateur phare des investissements dans les immobilisations) ont flanché de 3,3 % sur un mois; elles sont toutefois restées élevées pour un quatrième mois de suite. Le volume des exportations (corrige des prix) a gagné 1,1 % et les importations ont perdu 1,4 % dans le mois (graphique 2). Dans l'ensemble, ce rapport confirme que les échanges commerciaux viendront étayer solidement la croissance au T2, qui pourrait surpasser nos prévisions de juillet, soit 2,8 % en données désaisonnalisées et annualisées.
- **La vigueur des exportations d'or et d'énergie continue de masquer les baisses dans certains secteurs.** Les exportations ont reculé dans la plupart des catégories de biens ciblées par les droits de douane sectoriels américains (graphique 3), dont l'acier (-43 % par rapport à décembre 2024), l'aluminium (-5 %) et la foresterie (-15 %). Toutefois, les exportations de véhicules automobiles et de pièces détachées ont peu à peu repris du mieux et regagné les niveaux de 2024, après avoir d'abord dégringolé d'environ 10 % l'an dernier.
- **La part des exportations canadiennes destinées aux États-Unis évolue peu à peu tendanciellement à la baisse :** elle s'est établie à des moyennes de 76 % en 2024 et de 72 % en 2025 et s'est inscrite à 70 % en juin 2026. Cette évolution a été portée par l'accélération de la croissance des exportations à destination des marchés distincts des États-Unis – surtout l'Europe (graphique 4). En juin, les exportations destinées aux États-Unis ont gagné 0,3 % sur un mois et ont augmenté de 24 % sur un an (grâce à l'augmentation des cours du pétrole depuis l'an dernier). Les exportations destinées à d'autres pays ont progressé de 0,7 % sur un mois et ont gagné 50,9 % sur 2024 – même si cette progression a essentiellement été portée par l'or. Dans la colonne des importations (graphique 5), la part des importations canadiennes au départ des États-Unis a fléchi peu à peu pour s'inscrire à 60 % en juin contre une moyenne de 62 % en 2024.
- **Le Canada continue de profiter d'un taux tarifaire effectif (relativement) faible sur l'ensemble des exportations; cet avantage pourrait toutefois s'amenuiser.** D'après notre estimation (établie en fonction des courants commerciaux pré-tarifaires), nous chiffrons à 3,0 % la hausse des droits de douane depuis la fin de 2024, grâce à la plus grande partie de nos échanges commerciaux avec les États-Unis, qui se sont poursuivis sans sanctions tarifaires dans le cadre de l'ACEUM. Toutefois, ce taux pourrait augmenter et s'établir à 4,6 % d'ici la fin du mois si les nouveaux droits de douane américains en réaction à la présumée discrimination exercée par le Canada sur l'automobile, l'alcool et les produits laitiers entrent en vigueur comme prévu à l'heure actuelle. Les droits de douane effectifs moyens déclarés sur les importations américaines de biens au départ du Canada ont baissé pour s'inscrire à 2,8 % – en recul par rapport à presque 4 % l'automne dernier (graphique 6). La part des biens canadiens importés aux États-Unis et soumis à des tarifs s'est hissée à 23,6 % (graphique 7).
- **Le déficit commercial américain a augmenté (graphique 8).** En juin, les exportations américaines ont cédé 0,9 % et les importations dans ce pays ont perdu 1,8 %, ce qui a donné lieu à une légère baisse du déficit commercial américain, à 73 G\$ US, ce qui correspond à son niveau de 2024.
- **Les droits de douane américains sur les importations continuent de créer des pressions inflationnistes dans ce pays :** selon l'estimation la plus récente de l'impact cumulatif des droits de douane sur les dépenses de consommation des ménages (DCM) de base aux États-Unis à 0,7 % environ (graphique 9) – ce qui assombrit l'horizon pour les nouvelles baisses de taux d'intérêt aux États-Unis, surtout en raison de l'augmentation des cours du pétrole depuis le début de l'année.
- **Les droits de douane et l'incertitude (graphique 10) sont toujours aussi élevés et ne cessent d'évoluer.** Le pacte destiné à proroger l'ACEUM au-delà de 2036 n'a pas été conclu avant l'échéance du 1^{er} juillet; toutefois, le statu quo est maintenu jusqu'à ce que les pays s'entendent. Comme prévu, les États-Unis ont accentué leur conflit commercial avec le Canada lorsque les pourparlers sur l'ACEUM ont commencé à s'animer. D'après notre référentiel, le Canada doit toujours émerger des négociations de l'ACEUM avec un taux tarifaire effectif concurrentiel et un droit d'accès en franchise de tarifs douaniers à l'économie américaine pour la grande majorité de nos exportations. Or, le parcours menant à ce dénouement sera aussi volatil et entaché de tactiques de négociation théâtrales.

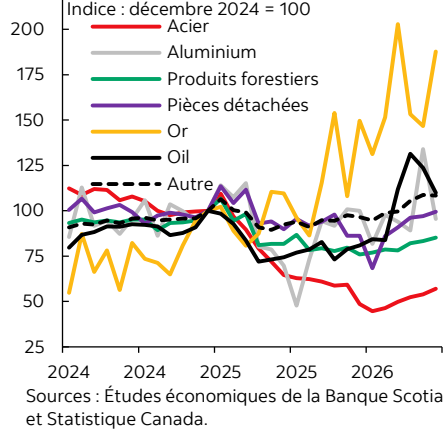
Graphique 2

Le volume des exportations et des importations du Canada



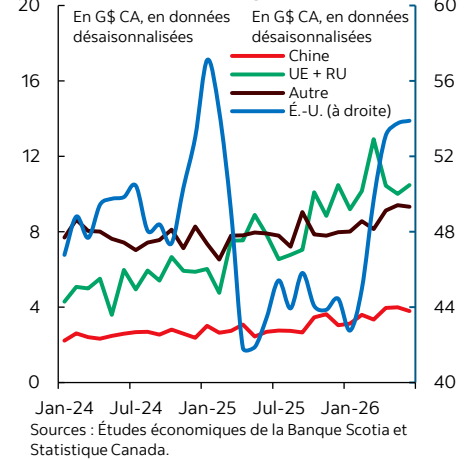
Graphique 3

Les exportations du Canada par secteur



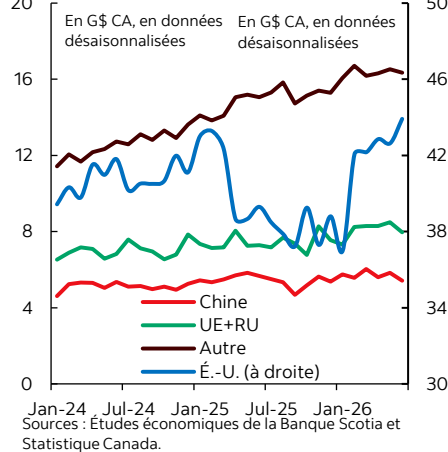
Graphique 4

Exportations de biens canadiens, par région



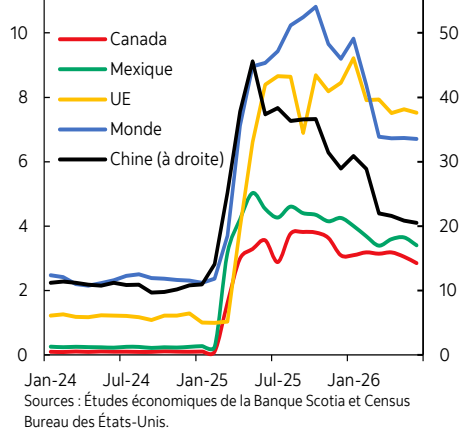
Graphique 5

Importations de biens canadiens, par partenaire



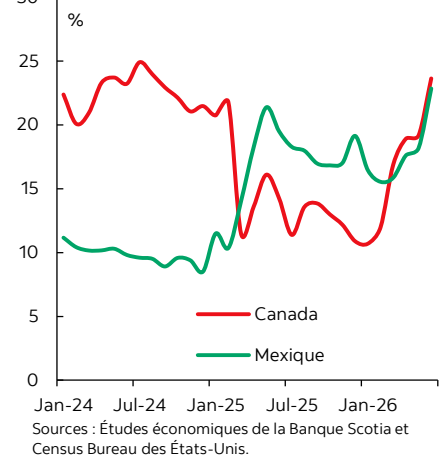
Graphique 6

La moyenne calculée des droits de douane sur les importations américaines, par partenaire commercial



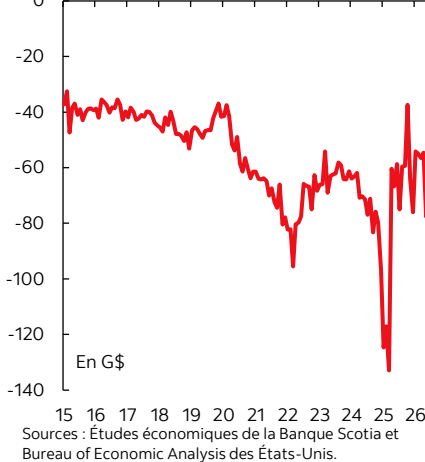
Graphique 7

La part des importations américaines donnant lieu à des droits de douane



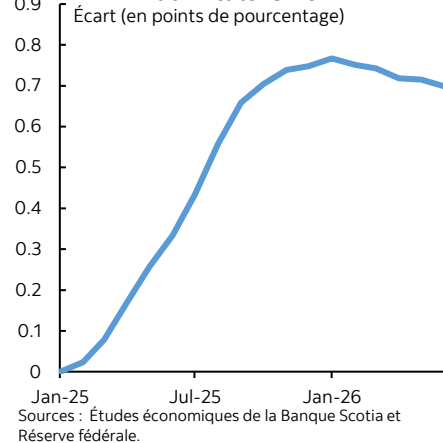
Graphique 8

Balance commerciale des États-Unis



Graphique 9

Impact cumulé sur les DCM de base aux États-Unis



Graphique 10

L'incertitude de la politique économique au Canada, aux États-Unis et au Mexique

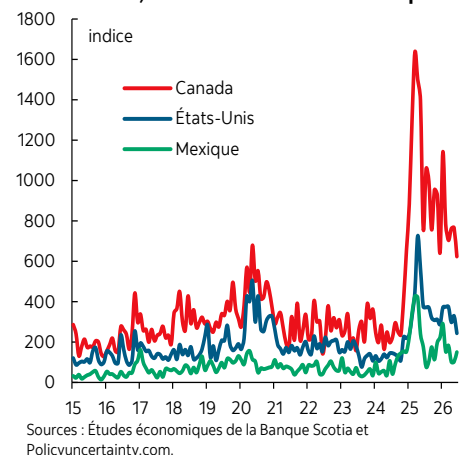


Tableau 1 : Canada, États-Unis et Mexique – Exportations et importations de biens (en données désaisonnalisées)

Pays et courants	En % sur un mois	En % sur un an	Par rapport à juin 2024 en %
Total des exportations du Canada	0.4	25.2	17.7
Total des importations du Canada	0.2	9.4	10.4
Exportations des États-Unis	-0.9	12.0	16.9
Importations des États-Unis	-1.8	14.2	13.9
Total des exportations du Mexique	1.3	30.0	40.2
Total des importations du Mexique	-2.8	22.9	24.5

Sources : Scotiabank Economics, US Census Bureau, Statistics Canada, Banco de México.

Tableau 2 : Canada – Exportations de marchandises par région (en données désaisonnalisées)

Pays	En % sur un mois	En % sur un an	Par rapport à juin 2024 en %
États-Unis	0.3	24.0	8.1
Chine	-5.1	40.9	46.6
Mexique	-10.1	31.6	43.7
UE	-25.9	-8.1	11.1
Royaume-Uni	28.8	68.5	137.1
Reste du monde	0.2	16.4	23.7

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Tableau 3 : Canada – Exportations par certains secteurs (en données désaisonnalisées)

Secteurs	En % sur un mois	En % sur un an	Par rapport à juin 2024 en %
Acier	5.6	-11.6	-47.2
Aluminium	-28.8	36.9	-0.1
Produits forestiers	2.2	4.1	-10.5
Pièces détachées	2.4	10.7	0.0
Or	27.9	71.2	128.3
Pétrole	-11.1	47.9	18.7

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Statistique Canada.

Tableau 4 : États-Unis – Importations de marchandises par région (en données désaisonnalisées)

Pays	En % sur un mois	En % sur un an	Par rapport à juin 2024 en %
Canada	-1.5	23.0	3.8
Chine	4.5	32.6	-29.3
UE	-4.7	5.0	-3.5
Mexique	-0.8	19.9	25.5
Reste du monde	-3.6	16.2	34.0

Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Census Bureau des États-Unis.

Tableau 5 : Les droits de douane en vigueur				
Droits imposés par	Pays impactés	Secteurs impactés	Taux des droits	Date de la dernière modification importante
États-Unis	Tous sauf CA et MX	Acier, aluminium, cuivre et produits dérivés	50%/25%/15%	Le 1er juin 2026
États-Unis	Canada	Toutes les exportations non conformes aux règles d'origine de l'ACEUM	10%	Le 20 février 2026
États-Unis	Canada	Alcool, produits laitiers et différents autres biens	50%	Le 20 juillet 2026 (avec effet le 19 août 2026)
États-Unis	Chine	Toutes les exportations non soumises à la règle de minimis (remplacées par toutes les exportations)	20%	Le 3 mars 2025
États-Unis	Mexique	Toutes les exportations non conformes aux règles d'origine de l'ACEUM	10%	Le 20 février 2026
États-Unis	CA et MX	Toutes les exportations non soumises à la règle de minimis (remplacées par toutes les exportations)	25%	Le 3 avril 2025
États-Unis	Tous sauf CA et MX	Voitures particulières assemblées	25%	Le 3 avril 2025
États-Unis	CA et MX	Contenu non américain des camions de poids moyen et de poids lourd et des autobus	25 % (camions de poids moyen et de poids lourd) 10 % (autobus)	Le 17 octobre 2025
États-Unis	Tous sauf CA et MX	Camions de poids moyen et de poids lourd et autobus assemblés	25 % (camions de poids moyen et de poids lourd) 10 % (autobus)	Le 17 octobre 2025
États-Unis	Tous sauf CA et MX	Majorité des exportations, sauf les biens soumis à des droits de douane sectoriels, à des pactes commerciaux ou faisant l'objet d'autres exemptions	12.5%/10%	Le 23 juillet 2026
États-Unis	Tous sauf CA et MX	Majorité des exportations, sauf l'acier, l'aluminium, les voitures, les semi-conducteurs et les produits électroniques grand public	10%	Le 20 février 2026
États-Unis	Canada	Augmentation des droits compensatoires/des droits de douane sur le bois d'œuvre résineux canadien	Tarif moyen combiné de 45,16 % à l'heure actuelle	Le 14 octobre 2025
États-Unis	Tous sauf CA	Bois d'œuvre et bois de construction résineux	10%	Le 14 octobre 2025
États-Unis	Tous	Produits en bois rembourrés	25%	Le 14 octobre 2025
États-Unis	Tous	Armoires de cuisine, meubles de toilette et pièces détachées	25%	Le 14 octobre 2025
États-Unis	Tous sauf CA et MX	Pièces détachées	25%	Le 3 mai 2025
États-Unis	Tous	Semiconducteurs	25%	Le 15 janvier 2026
États-Unis	Tous	Pharmaceutiques	100%/15% si accord ratifié	Le 2 avril 2026
Canada	États-Unis	Acier et aluminium	25%	Le 13 mars 2025
Canada	États-Unis	Voitures particulières non conformes à l'ACEUM et contenu américain des voitures particulières conformes à l'ACEUM	25%	Le 9 avril 2025
Chine	Canada	Quelques produits agricoles exportés (graines de canola)	7%	Le 1er mars 2026
Chine	États-Unis	Toutes les exportations	10%	Le 11 mai 2025
Sources : Études économiques de la Banque Scotia, Maison-Blanche, gouvernement du Canada et ministère du Commerce de la République populaire de Chine.				

Tableau 6 : Canada – Taux effectif des droits douaniers (tarif effectif)	
Mesures concourant au tarif effectif	
10 % sur les biens non conformes à l'ACEUM à destination des États Unis	
10 % sur l'énergie et la potasse non conformes à l'ACEUM à destination des États Unis	
50 %/25 %/15 % sur l'acier, l'aluminium, le cuivre et certains produits dérivés destinés aux États-Unis	
30 % des droits compensatoires et des droits de douane sur le bois d'œuvre résineux sur les exportations de bois d'œuvre résineux à destination des États Unis	
Droits de douane de 7 % sur certains produits agricoles exportés en Chine	
Droits de douane de 25 % sur les produits de bois, les armoires de cuisine et les meubles de toilette exportés à destination des États Unis	
Droits de douane de 25 % sur le contenu non américain des automobiles ainsi que des camions de poids moyen et de poids lourd	
Droits de douane de 10 % sur le contenu non américain des autobus et des camions assimilés	
Droits de douane de 25 % sur les exportations de semiconducteurs à destination des États Unis	
Droits de douane de 100 % sur les produits pharmaceutiques	
Droits de douane de 50 % sur l'alcool, les produits laitiers et différents autres biens destinés aux États-Unis	
Tarif effectif	%
Tarif effectif actuel sur les exportations mondiales	4.6
Part des exportations actuellement impactées par les droits de douane décrétés après 2024	14.5
Sources : Études économiques de la Banque Scotia et WITS.	

Tableau 7 : Mexique – Taux effectif des droits douaniers (tarif effectif)	
Mesures concourant aux tarifs effectifs	
10 % sur les biens non conformes à l'ACEUM à destination des États Unis	
50 %/25 %/15 % sur l'acier, l'aluminium, le cuivre et certains produits dérivés destinés aux États-Unis	
Droits de douane de 25 % sur le contenu non américain des automobiles et des camions de poids moyen et de poids lourd	
Droits de douane de 10 % sur le contenu non américain des autobus et des camions assimilés	
Droits de douane de 10 % à 25 % sur le bois d'œuvre résineux et les produits de bois exportés à destination des États Unis	
Droits de douane de 25 % sur les exportations de semiconducteurs à destination des États Unis	
Droits de douane de 100 % sur les produits pharmaceutiques	
Tarif effectif	%
Tarif effectif actuel sur les exportations depuis d'autres pays	6.9
Part des exportations actuellement impactées par les droits de douane décrétés après 2024	28.7
Sources : Études économiques de la Banque Scotia et WITS.	

Tableau 8 : États-Unis – Taux effectif des droits douaniers (tarif effectif)	
Mesures concourant aux tarifs effectifs	
10 % sur l'énergie et la potasse non conformes à l'ACEUM expédiées depuis le Canada	
10 % sur les autres biens non conformes à l'ACEUM exportés depuis le Canada	
10 % sur les biens non conformes à l'ACEUM exportés depuis le Mexique	
50 %/25 %/15 % sur l'acier, l'aluminium, le cuivre et certains produits dérivés destinés aux États-Unis	
25 % sur les voitures particulières et les pièces détachées expédiées depuis d'autres pays (sauf le Canada et le Mexique)	
25 % sur les voitures particulières et les camions (seulement sur le contenu non américain émanant du CA et du MX)	
Droits de douane de 10 % sur les autobus et les camions assimilés (seulement sur le contenu non américain émanant du CA et du MX)	
Hausse de 30 % des droits compensatoires et des droits de douane sur le bois d'œuvre résineux exporté depuis le Canada	
10 %-25 % sur le bois d'œuvre résineux et les produits de bois importés aux États Unis	
12.5%/10 % du référentiel sur les importations depuis d'autres pays et plus pour différents pays	
30 % sur la majorité des importations depuis la Chine	
Droits de douane de 25 % sur les importations de semiconducteurs	
Droits de douane de 100 % sur les produits pharmaceutiques	
Droits de douane de 50 % sur les importations d'alcool, de produits laitiers et de différents autres biens au départ du Canada	
Tarif effectif	%
Tarif effectif actuel sur les exportations depuis d'autres pays	11.5
Part des exportations actuellement impactées par les droits de douane	33.2
Sources : Études économiques de la Banque Scotia et WITS.	

Tableau 9 : États-Unis – Droits de douane perçus			
Pays/Régions	Juin 2026 (en G USD)	En % sur un mois	En % sur un an
Canada	1.1	-4	1
Chine	5.2	5	-27
UE	3.7	-2	-4
Mexique	1.9	-5	-8
Reste du monde	9.5	2	-6
Sources : Études économiques de la Banque Scotia et Census Bureau des États-Unis.			

Le présent rapport a été préparé par Études économiques Scotia à l'intention des clients de la Banque Scotia. Les opinions, estimations et prévisions qui y sont reproduites sont les nôtres en date des présentes et peuvent être modifiées sans préavis. Les renseignements et opinions que renferme ce rapport sont compilés ou établis à partir de sources jugées fiables; toutefois, nous ne déclarons ni ne garantissons pas, explicitement ou implicitement, qu'ils sont exacts ou complets. La Banque Scotia ainsi que ses dirigeants, administrateurs, partenaires, employés ou sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, en cas de perte directe ou consécutive découlant de la consultation de ce rapport ou de son contenu.

Ces rapports vous sont adressés à titre d'information exclusivement. Le présent rapport ne constitue pas et ne se veut pas une offre de vente ni une invitation à offrir d'acheter des instruments financiers; il ne doit pas non plus être réputé constituer une opinion quant à savoir si vous devriez effectuer un swap ou participer à une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. L'information reproduite dans ce rapport n'est pas destinée à constituer et ne constitue pas une recommandation de swap ou de stratégie de négociation comportant un swap au sens du Règlement 23.434 de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis et de l'Appendice A de ce règlement. Ce document n'est pas destiné à être adapté à vos besoins individuels ou à votre profil personnel et ne doit pas être considéré comme un « appel à agir » ou une suggestion vous incitant à conclure un swap ou une stratégie de négociation comportant un swap ou toute autre transaction. La Banque Scotia peut participer à des transactions selon des modalités qui ne concordent pas avec les avis exprimés dans ce rapport et peut détenir ou être en train de prendre ou de céder des positions visées dans ce rapport.

La Banque Scotia et ses sociétés affiliées ainsi que tous leurs dirigeants, administrateurs et employés peuvent périodiquement prendre des positions sur des monnaies, intervenir à titre de chefs de file, de co-chefs de file ou de preneurs fermes d'un appel public à l'épargne ou agir à titre de mandants ou de placeurs pour des valeurs mobilières ou des produits dérivés, négocier ces valeurs et produits dérivés, en faire l'acquisition, ou agir à titre de teneurs de marché ou de conseillers, de courtiers, de banques d'affaires et/ou de maisons de courtage pour ces valeurs et produits dérivés. La Banque Scotia peut toucher une rémunération dans le cadre de ces interventions. Tous les produits et services de la Banque Scotia sont soumis aux conditions des ententes applicables et des règlements locaux. Les dirigeants, administrateurs et employés de la Banque Scotia et de ses sociétés affiliées peuvent siéger au conseil d'administration de sociétés.

Il se peut que les valeurs mobilières visées dans ce rapport ne conviennent pas à tous les investisseurs. La Banque Scotia recommande aux investisseurs d'évaluer indépendamment les émetteurs et les valeurs mobilières visés dans ce rapport et de faire appel à tous les conseillers qu'ils jugent nécessaire de consulter avant de faire des placements.

Le présent rapport et l'ensemble des renseignements, des opinions et des conclusions qu'il renferme sont protégés par des droits d'auteur. Il est interdit de les reproduire sans que la Banque Scotia donne d'abord expressément son accord par écrit.

^{MD} Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

La Banque Scotia, de pair avec l'appellation « Services bancaires et marchés mondiaux », est une dénomination commerciale désignant les activités mondiales exercées dans le secteur des services bancaires aux sociétés, des services bancaires de placement et des marchés financiers par La Banque de Nouvelle-Écosse et certaines de ses sociétés affiliées dans les pays où elles sont présentes, dont Scotiabank Europe plc; Scotiabank (Ireland) Designated Activity Company; Scotiabank Inverlat S.A., Institución de Banca Múltiple, Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. de C.V., Grupo Financiero Scotiabank Inverlat, Scotia Inverlat Derivados S.A. de C.V., lesquelles sont toutes des membres du groupe de la Banque Scotia et des usagers autorisés de la marque Banque Scotia. La Banque de Nouvelle-Écosse est constituée au Canada sous le régime de la responsabilité limitée et ses activités sont autorisées et réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. Au Royaume-Uni, les activités de La Banque de Nouvelle-Écosse sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et assujetties à la réglementation de la Financial Conduct Authority et à la réglementation limitée de la Prudential Regulation Authority. Nous pouvons fournir sur demande les détails du périmètre de l'application, à La Banque de Nouvelle-Écosse, de la réglementation de la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni. Les activités de Scotiabank Europe plc sont autorisées par la Prudential Regulation Authority et réglementées par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority du Royaume-Uni.

Les activités de Scotiabank Inverlat, S.A., de Scotia Inverlat Casa de Bolsa, S.A. de C.V., de Grupo Financiero Scotiabank Inverlat et de Scotia Derivados, S.A. de C.V. sont toutes autorisées et réglementées par les autorités financières du Mexique.

Les produits et les services ne sont pas tous offerts dans toutes les administrations. Les services décrits sont offerts dans les administrations dont les lois le permettent.